

626

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 626 18 février 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliard
Yvette Jaggi
Ursula Nordmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
J. Cornuz
Catherine Dubuis
Helena Mach

SPORT NATIONAL

Un faux bancaire est-il un faux?

L'affaire que voici, unilatéralement relatée par le correspondant local de «24 Heures», a été exposée en revanche avec clarté dans «Le Pays vaudois», organe du Parti vaudois des paysans, artisans et indépendants /UDC (numéro du 11 février), hebdomadaire dont les attaches avec le monde agricole sont connues.

Les faits, d'abord, brièvement résumés (entre guillemets, citations du «Pays vaudois»).

— *Il y a une vingtaine d'années, un riche agriculteur, «sur le conseil de son banquier», se fait ouvrir deux comptes, l'un déclaré, l'autre pas.*

— *Modeste au début, le compte noir prospère. Il était «convenu avec le banquier» un système d'écritures couvrant le passage de sommes d'un compte à un autre, selon les besoins du propriétaire: les transferts d'argent ne devaient pas figurer sous transferts, mais sous la mention prélèvement et versement, afin qu'aucune relation n'apparaisse entre les deux comptes.*

— *Relations tendues de l'agriculteur avec le fisc. Finalement, même la municipalité de sa commune, outrée par «sa taxation jugée injuste et scandaleuse», se voit obligée d'intervenir auprès de la commission fiscale du district.*

— *L'affaire débouche avec le temps devant le tribunal (de Payerne), un inspecteur fiscal ayant percé l'astuce à jour et aucune entente entre les parties ne se révélant possible. Là l'administration cantonale des impôts exige non seulement le paiement des impôts arriérés, mais aussi celui d'une*

forte amende (calculée cependant de manière à ne pas toucher à l'instrument de travail du fraudeur); au surplus, plainte pénale est déposée pour faire toute lumière sur la réalité de la dissimulation de fonds.

— *On vous passe les détails, bien instructifs pourtant. En fin de compte, le tribunal condamne l'agriculteur à dix jours d'emprisonnement avec sursis, mais acquitte les banquiers, estimant que, selon le Tribunal fédéral, un faux document n'est pas un faux s'il n'est destiné qu'à tromper le fisc. Jusqu'au bout, la banque a tenté de cacher la vraie nature des écritures en question, relevé de comptes «expurgé» à la clef.*

Faux il y a eu pourtant, de toute évidence. A l'heure du partage des responsabilités, «le mandataire commercial de la banque déclare avoir établi les faux sur ordre de son supérieur; ce dernier nie avoir eu connaissance de cette affaire avant d'avoir quitté la banque pour entrer au service d'une autre, malgré les témoignages convergents de ses anciens collègues et l'indignation de tout le personnel de la banque».

Lampiste ou pas, est-il vraiment possible que le banquier impliqué ne soit pas inquiété?

Ce qu'il faut savoir, c'est que la répression de la fraude fiscale est un domaine où la compétence pénale des cantons (mais oui, l'unité du droit pénal n'est pas sans faille) peut s'exercer. En conséquence, le Tribunal fédéral a dû créer une jurisprudence pour déterminer ce qui entre dans le camp général du Code pénal réprimant les faux et ce qui tombe sous le coup des législations cantonales. Sa jurisprudence tend à admettre que le Code pénal est applicable dès que le document en cause peut,

SUITE ET FIN AU VERSO

Un faux bancaire est-il un faux?

même éventuellement, être utilisé pour tromper des tiers, autres que le fisc.

Cette jurisprudence est donc destinée à délimiter les compétences répressives, non à créer un vide juridique.

En ce qui concerne les banques, la gravité d'un faux est considérable. En effet, le secret bancaire protège le client contre toute indiscretion, même du fisc. Les attestations bancaires sont donc hors de tout contrôle et présupposent, en vertu même de la loi sur le secret, qu'elles sont dignes de confiance, absolument. Comment, dans ces circonstances, admettre qu'un document faux émanant d'une banque puisse échapper à la législation fédérale ou cantonale (au choix) réprimant le délit? Si c'était le cas, tout serait possible par la conjonction du secret et de l'impunité.

Des recours doivent permettre de clarifier la jurisprudence.

POINT DE VUE

«Oh bien, l'étrange peine!»

Les journaux: jeudi soir, 11 février, le Tribunal de Rome a condamné Lionello Torti, un des directeurs de la Banca del Gottardo de Lugano, à quatorze mois de réclusion avec sursis pour le délit de constitution de capitaux à l'étranger pour un montant d'environ 65 000 francs.

Avec mélancolie, je songeais qu'il n'y a plus de Rodrigue. Eh! bien, je me trompais: Rodrigue existe, il exerce de nos jours la noble profession de banquier. Son visage éploré apparaît dans les colonnes de nos journaux, et l'air s'emplit de ses lamentations. Car le dilemme est vraiment cornélien. Qu'on en juge! (C'est le cas de le dire.)

«Réduit au triste choix ou de trahir ma flamme,¹ Ou de vivre en infâme, Des deux côtés mon mal est infini.»

Oui, Corneille l'avait prévu: le sombre sort des banquiers est d'être pris entre le désir de conserver leurs clients et celui d'échapper à la sévérité des tribunaux. Contraints, soit de perdre leur clientèle, soit de perdre leur procès (quant à la face, elle est perdue de toute façon). Des deux côtés en effet, leur mal est infini!

Je lance alors un appel angoissé: qui, mais qui aura donc pour eux les yeux de Chimène?... Et j'y pense soudain: la vraie tragédie, c'est qu'il n'y a plus de Chimène. Quelle société!

Moralité? Si c'est à celle des banques que vous pensez, il n'y en a plus.

Catherine Dubuis.

¹ Dans la langue du XVII^e siècle, ce terme désigne les clients.

PHALLOCRATIE VAUDOISE

Le Service d'injustice

Le Tribunal fédéral l'a donc proclamé à l'unanimité: la pratique des autorités scolaires vaudoises qui notaient jusqu'ici plus sévèrement les filles que les garçons lors de l'examen d'entrée au collège secondaire (voir DP 598, 2.7.81, «Collèges vaudois: des filles indésirables» et DP 611, 29.10.81, «Le b a ba: un écolier, une écolière»), cette pratique-là est inconstitutionnelle. Et elle le serait, même consacrée par une loi.

Ce net désaveu, après l'acceptation par le peuple de l'initiative pour une semaine de cinq jours à l'école, après le rejet par le peuple de la réforme scolaire... jamais deux sans trois, M. le chef du Département de l'instruction publique!

Et plus largement, voici le gouvernement vaudois de nouveau renvoyé à ses études (juridiques). Il y a une année à peine le Tribunal fédéral déclarait anticonstitutionnelle une disposition légale vau-

doise permettant au chef du département d'interner un mineur pendant dix jours sans jugement... Et le recours contre l'adhésion vaudoise au KIS est toujours pendant devant la Haute Cour.

Bilan inquiétant pour un exécutif dont la majorité bourgeoise comprend un avocat chevronné et un juriste, et qui se révèle incapable de respecter des principes élémentaires régissant l'Etat de droit, préférant les subordonner à ses vues politiques, voire en l'occurrence à des jugements de valeurs teintés de phalocratie.

Pour l'heure, un espoir tout de même, avec l'échéance électorale de mars prochain. Le nouveau gouvernement se montrera-t-il moins entêté, saura-t-il remédier aux carences d'un Service de justice et de législation et le faire travailler avec plus de compétence et moins de passion? A la clef, non seulement plus de justice, mais aussi de sérieux économies en frais de recours et autres.

PS. Au-delà du verdict des Sages de Mon-Repos, voilà une occasion de réfléchir à la portée réelle d'examens dont la préparation a mobilisé des forces considérables, voilà aussi une occasion de mettre en question la sélection scolaire selon le sexe.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

De Vulliens à Albeuve

Vous dites: «Misère intellectuelle et morale en Suisse romande»? Simplement ceci:

— Il y a à Vulliens, canton de Vaud, un *paysan*, qui non content d'écrire des romans et de les publier lui-même (se faisant lire par cinq mille, huit mille lecteurs de chez nous, ce qui compte tenu du rapport des populations équivaut à des tirages de deux ou trois cent mille exemplaires en France), a témoigné de suffisamment d'ouverture d'esprit et d'enthousiasme pour publier d'autres romans d'écrivains de ce pays; puis a entrepris de restituer des œuvres du siècle passé tombées dans l'oubli —

Rod, Urbain Olivier — puis paysan vaudois, a eu soin d'en faire traduire en allemand, se souvenant que si les Bernois nos voisins ont été jadis «l'occupant», ils sont aujourd'hui nos «compagnons de serment» (*Eidgenossen*), autrement dit nos Confédérés...

— Il y a à Albeuve, canton de Fribourg, loin de tout centre urbain, un *charcutier*, qui non content de lancer les premiers «livres de poche» de Suisse romande (*Théoda* et *Douleurs paysannes*, de Corinna Bille, romancière valaisanne), a édité les *Hymnes à la Nuit* de Novalis, dans l'admirable traduction de Gustave Roud, avec une préface de Philippe Jaccottet et des gravures de Yersin:

«Un jour que je versais d'amères larmes, que s'évanouissait en douleur mon espérance...»

«Einst, da ich bittre Tränen vergoss, da aufgelöst meine Hoffnung zerann...» — «O ferveur de la Nuit, tu descendis sur moi, sommeil céleste!»

Je ne voudrais pas tomber dans le chauvinisme, mais je ne suis pas sûr qu'on trouve de par le monde tellement de paysans et de charcutiers, qui sans appui, se sont lancés — poussés par quoi? — dans des entreprises dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles ne sont pas caractéristiques de la «société de consommation et de profit»!

Je pourrais continuer.

Et je me persuade, visitant à Yverdon l'exposition consacrée à l'*Encyclopédie d'Yverdon*, dont Voltaire avouait, après l'avoir beaucoup attaquée, qu'il la préférerait à la «grande» Encyclopédie, celle de Diderot et d'Alembert — je me persuade qu'il en a toujours été ainsi. Au dix-huitième siècle, Yverdon était une toute petite cité, ce qui ne l'a pas empêchée de... Aujourd'hui, elle n'est pas une bien grande ville, ce qui ne l'empêche pas d'organiser cette exposition, qui laisse le visiteur stupéfait. Et voici cinq ans, d'organiser une exposition Pestalozzi, et de publier à cette occasion un catalogue bilingue, orné de plus de cinquante reproductions, d'un merveilleux intérêt, consacré à «L'enfant à l'aube du XIX^e siècle».

Richesse intellectuelle et morale de la Suisse romande!
J. C.

OBJECTIF SUBJECTIF

Helena Mach



Platanus Acerifolia Pseudo-electricus

Le feuilleton de la psychiatrie

«Rebondissement» dans l'affaire de la clinique de Bel-Air et de son ex-directeur, le professeur René Tissot? Vingt-quatre psychiatres de plusieurs pays, mais tous d'orientation organiciste, prennent dans «Le Monde» la défense de leur collègue: «Nous pensons qu'en retirant à un clinicien tel que lui tout accès à la clinique, on ne peut que tarir sa recherche (...).» «Rebondissement», vraiment? La démarche en tout cas vaut son pesant de parisianisme et de prétention. Surtout si on constate que le célèbre quotidien n'a jamais informé complètement ses lecteurs des enjeux genevois en matière de psychiatrie: pense-t-on pouvoir modifier les données d'un problème «provincial» par la publication de quelques signatures aussi prestigieuses que partisanses?

Sur le fond, maintenant. Il demeure évident, aujourd'hui comme hier, que l'approche organiciste (priorité à l'étude des lésions cérébrales et aux

médicaments) a son rôle à jouer en psychiatrie; ce rôle est important et il croîtra à l'avenir. Sur ce plan, l'activité de René Tissot semble difficilement contestable.

Mais le débat n'est pas là. Ce qui est en question, c'est l'attitude de René Tissot face aux malades, attitude à laquelle sa position de directeur donnait un poids énorme. Alors que l'institution psychiatrique tente de se remettre en question, mettant l'accent sur une approche renouvelée du malade, avec des efforts pour limiter l'hospitalisation entre autres, l'ancien directeur tendait à engager Bel-Air sur une voie unique, reflet de ses convictions médicales. Bel-Air, immense machine à soigner coupée de la cité. Le professeur Tissot est non seulement un psychiatre organiciste, il envisageait ses malades, sa clinique sous un angle organiciste, avec l'autorité du savant sur des objets de soins. C'est à ce style directorial qu'on doit un surcroît de souffrances.

¹ Cf. DP 565, 30.10.1980, «L'isolement de Bel-Air» et DP 605, 17.9.1981, «Bel-Air, l'isolement de Genève».

AFRIQUE DU SUD

Suisse, Pays-Bas, même combat

Le boycott des banques aux Pays-Bas: un chapitre passionnant de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. Au moment où les mouvements suisses de solidarité avec le tiers monde (voir l'engagement de la Déclaration de Berne) s'attaquent avec une vigueur nouvelle à ce problème, le combat mené par les Hollandais doit être rappelé.

Quatre protagonistes: une organisation anti-apartheid du nom de «Réponse payée», deux banques très importantes, l'Amsterdam-Rotterdam Bank (Amro), l'Algemene Bank Nederland (ABN) et tout un peuple mobilisé contre elles.

«Réponse payée» (Betaald Antwoord) est une

organisation œcuménique qui s'est donné pour but la lutte contre l'apartheid, avec tout ce que cela signifie aux Pays-Bas: les Afrikaner ne sont-ils pas d'origine néerlandaise et le mot «apartheid» lui-même n'appartient-il pas au vocabulaire hollandais? Dans le champ d'activité du mouvement, les multinationales, les banques, pour l'appui qu'elles apportent à l'économie et au gouvernement sud-africains.

Les deux banques sus-mentionnées apparaissent dans le collimateur de «Réponse payée» à l'occasion de prêts qu'elles accordent au gouvernement Vorster. Amro, aux questions de «Réponse payée», réplique qu'il ne lui est pas possible de faire prévaloir les idées politiques sur la logique des affaires; ABN quant à elle nie avoir procédé à de telles opérations. C'est donc contre Amro seule qu'on se mobilise en un premier temps.

«Réponse payée» constate tout d'abord qu'étant donné la réponse de la banque, il ne peut être question, pour les individus comme pour les institutions, de lui déléguer l'administration de fonds. Appel au boycott.

Toutes les organisations tiers-mondistes participent naturellement au mouvement, mais aussi les syndicats, trois partis dont le parti socialiste, le plus important en Hollande, et bien entendu l'Eglise.

Chaque participant donne à l'opération le maximum d'écho. Deux journées nationales d'action sont prévues en 1976 et devant toutes les succursales de l'Amro des manifestants appellent à la fermeture des comptes.

En un deuxième temps, ABN est également incluse dans le boycott: il est apparu qu'elle avait menti et qu'elle a elle aussi accordé des prêts au gouvernement sud-africain.

Le groupement des banques hollandaises qui jusqu'alors avait dénoncé l'action contre l'Amro modifie son attitude. Les conclusions des discussions qui ont lieu à l'intérieur de l'organisation professionnelle ne seront pas rendues publiques, mais ce qui est certain c'est que Amro et ABN désormais excluent l'Afrique du Sud de leur politique de prêt.

Pas de raison qu'une campagne du même genre ne réussisse pas en Suisse. Carnets d'épargne, comptes salaires, opérations de change, autant de moyens par lesquels chaque client peut, sans difficulté insurmontable, manifester ses choix et ses préférences. A condition, bien entendu, que des transferts de fonds des banques boycottées aux banques agréées soient possibles: il s'agira donc de mettre au point une liste des établissements bancaires qui n'ont pas participé à des opérations d'aide au régime Vorster. Et pour que le boycott ait un sens, le Mouvement anti-apartheid de Suisse, depuis longtemps sur la brèche (Lévrier 15, 1201 Genève), doit être rejoint non seulement par les organisations tiers-mondistes déjà en action, mais aussi par les Eglises, les syndicats et les partis de gauche.

Les résistants chiliens jour après jour

La Pologne, et soudain ces derniers jours, avec une ampleur exceptionnelle, le Salvador, déferlent par rafales sur les moyens de communication de masse. Actualité oblige. Hier, c'était l'Iran, l'Afghanistan. Un gros titre en première page des journaux en cache toujours un autre. Et beaucoup plus loin, en automne 1973, c'était le Chili. La solidarité à l'épreuve du temps.

Pour ne pas perdre le Chili en route, nous commençons à feuilleter, la semaine passée, le carnet de route d'un ami à qui nous faisons toute confiance: la vie quotidienne de la majorité des Chiliens sous le régime Pinochet, «d'abord, subsister et manger».

Cette semaine, encore trois pages pour dire la résistance, dans ses multiples facettes. (Réd.)

Dans le climat général de méfiance et d'infortune, il n'est pas aisé pour l'étranger de passage au Chili de déceler si la recherche désespérée des moyens de subsister n'engendre qu'une résignation fort large ou si l'opposition qui se manifeste a une force réelle. Mais on peut apercevoir des signes et ceux-ci sont porteurs de beaucoup plus d'espoirs que ne pourraient inspirer, d'Europe, les divisions de la gauche exilée — en dépit de récentes proclamations unitaires — ou les velléités insurrectionnelles de fractions dont les plans sont, actuellement, sans prises sur la réalité.

En novembre dernier, il y a eu, pour la première fois depuis huit ans, des élections dans les collèges professionnels (avocats, médecins, journalistes, etc.) auxquels les membres de ces professions attachaient beaucoup d'importance, même si les comi-

tés de ces organisations ont été privés, pour l'essentiel, de leurs prérogatives antérieures. Au collège des avocats (en fait, sont avocats tous les juristes, et non seulement les avocats ayant une pratique indépendante), la liste favorable au gouvernement l'a emporté de peu, grâce à une participation massive des juristes de l'administration. Mais, chez les médecins, c'est la liste de l'opposition qui a gagné. Au collège des journalistes, ce fut encore plus net: sur les onze sièges de la direction, huit seront occupés par des dissidents (cinq démocrates-chrétiens, trois de la gauche); l'ambiance qui régnait lors de la proclamation du résultat est impossible à décrire. La joie de cette victoire symbolique ne pouvait exploser et il était difficile de la deviner dans les yeux de la majorité des personnes présentes: le Chilien aujourd'hui n'apparaît pas comme le Latino-américain expansif qu'on pourrait croire; les yeux du pouvoir sont partout. D'ailleurs, peu de temps après, un des élus de la dissidence, Juan Ibañez, et sa famille, ont été arrêtés pour quelques jours et malmenés.

On peut s'étonner, quand on a l'image de la dictature militaire présente à l'esprit, que des gens soient «d'opposition» (ou dans la dissidence, terme que j'ai beaucoup entendu là-bas) quasi ouvertement, sans avoir été anéantis ou exilés. C'est un des aspects ambigus ou paradoxaux de la situation, sur lequel joue la dictature.

LIBERTÉS CONQUISES ET TOLÉRÉES

Il est certain que la place laissée à certaines formes d'opposition et de critique découle de la force de la dissidence, qu'il aurait été et qu'il reste impossible pour le gouvernement de juguler, ne serait-ce que parce que l'Eglise, par une bonne partie de la hiérarchie, y a son rôle et représente une force avec laquelle le pouvoir doit compter.

Ainsi paraît chaque semaine la revue «Hoy» (Aujourd'hui) dans laquelle s'expriment des opinions parfois très sévères à l'égard des autorités;

animée surtout par des démocrates-chrétiens, cette revue a cependant eu des difficultés nombreuses avec le pouvoir, notamment été interdite dans certaines régions. Le numéro coûte Fr. 5.—, ce qui, vu les revenus, limite beaucoup son influence sur

La Commission chilienne des droits de l'homme a célébré ses trois ans en décembre 1981. C'est une institution pacifique, constituée par quelques personnalités lors d'une visite du directeur de la Division des droits de l'homme des Nations Unies. Elle vient en aide aux familles de personnes arrêtées, «disparues», exilées, agissant concrètement en faveur du respect des droits de l'homme et en dénonçant les transgressions.

A l'issue de la petite cérémonie qui a marqué cet anniversaire, Germán Molina, membre et secrétaire exécutif de la commission, a été arrêté et malmené; ce chrétien distingué et paisible restera détenu plus d'un mois; il avait été adopté comme prisonnier d'opinion par Amnesty International.

l'opinion populaire. Des personnes proches de l'éditeur de «Hoy» m'ont expliqué que la parution d'un quotidien défavorable au pouvoir ne serait en revanche tolérée en aucun cas. Et la télévision — qu'on reçoit jusque dans les familles très pauvres grâce à un crédit offert particulièrement pour faciliter l'achat de postes — est exclusivement partisane du régime en place. Mais la revue «Hoy» et quelques publications de moindre diffusion servent aussi d'alibi au gouvernement: leur existence fait croire que la liberté d'expression existe. Ce qu'il faut plutôt retenir, c'est que, pour certains, dans des limites étroites et fluctuantes, il y a un espace d'évolution. Cette ambiguïté n'échappe pas à ceux qui combattent pour utiliser cet espace mais qui

Les résistants chiliens jour après jour

agissent de manière à l'élargir ou à le contenir sur ses frontières constamment menacées.

Maintes organisations travaillent dans le cadre religieux, apparemment, constituant souvent le seul recours contre les excès du pouvoir et les injustices du marché.

Situé tout à côté de la cathédrale, sur la Plaza de Armas, le Vicariat de la Solidarité occupe une place de choix dans l'appui apporté aux pauvres et opprimés du Chili, qui sont innombrables. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a plus d'aide sociale comparable à celle que nous connaissons et que les autorités de répression ne travaillent pas dans les limites de la légalité. Sous la protection tutélaire de l'archevêque, le Vicariat est souvent le dernier recours, quand il n'est pas le seul. Pendant que j'y étais, un collaborateur m'a raconté ce qu'il avait fait la veille: dans un dispensaire médical, des gens de la CNI (Centrale nationale d'information, police politique omniprésente, dont le décret d'organisation n'est pas publié entièrement, et qui a pris la place de la fameuse DINA) ont fait irruption et emmené brutalement plusieurs patientes de la salle d'attente, sans que l'on sache trop qui ni pourquoi; s'informant de ce qui était arrivé mais sans dire qui il était, ce collaborateur du Vicariat se fit répondre: «Vous devriez aller demander au Vicariat, ils sont sûrement renseignés.»

CHRÉTIENS ENGAGÉS

Depuis des années, le Vicariat adopte des positions fermes et courageuses face au pouvoir. A titre d'exemple, j'ai retrouvé ces lignes dans une publication qu'il diffusa en 1979, se rapportant à des faits ayant touché des personnes «complètement innocentes» deux ans plus tôt; il faisait expressé-

ment état de ce qu'au Chili continuaient «l'application de la torture dans les interrogatoires de police, la manipulation de la presse officielle dans le but de trahir la vérité des faits, l'existence permanente de prisonniers politiques malgré les déclarations officielles contraires, l'inefficacité des recours d'habeas corpus, la faiblesse du pouvoir judiciaire dans la défense des droits de l'homme fondamentaux, le fonctionnement de tribunaux militaires de temps de guerre, comme on les appelle, qui, loin de rendre la justice, se sont constitués bien plus en organes au service des institutions du renseignement militaire, des cas d'arrestations suivies de la disparition des personnes, l'immunité des agents de la sécurité...».

PLUS DE DISPARITIONS...

A quelques nuances près (il n'y aurait plus eu de «disparition» au Chili en 1981), je suis convaincu que ces dénonciations gardent hélas leur pleine actualité aujourd'hui, d'après ce que l'on m'a montré. Et le Vicariat s'est maintes fois exprimé dans ce sens avec un courage digne d'admiration, notamment dans le bulletin «Solidaridad» qu'il publie chaque quinzaine. Cette indépendance ne va pas sans susciter critiques et pressions du pouvoir. Le cardinal archevêque de Santiago, Mgr Silva Henríquez, a été personnellement molesté; comme il devra, vu son âge, être remplacé cette année, le choix de son successeur, inconnu, est l'objet de vives préoccupations, au Vicariat comme ailleurs. Se voulant le pasteur de tous les Chiliens, cet homme est en effet de ceux dont la présence porte l'espoir du peuple. Des avocats du Vicariat et leurs familles ont aussi été menacés, notamment avec d'odieux chantages sur la vie de leurs enfants. C'est le lot de tous ceux qui prennent parti sinon contre le régime du moins contre certaines de ses manifestations: peu après mon retour, un avocat que j'avais rencontré, qui assistait des travailleurs syndiqués — et rien de plus — a trouvé une bombe

à la porte de son bureau; il avait aussi fait l'objet de menaces; cette fois, l'engin n'a pas sauté. On imagine le climat dans lequel vivent ainsi des familles entières.

Il serait aisé de multiplier de tels exemples, qui expliquent entre autres tout un climat d'inquiétude. Mais il arrive plus grave, notamment à des gens qui ne jouissent pas d'une certaine protection liée à leur notoriété. On ne «disparaît» plus au Chili mais on s'y fait abattre: trop souvent, la presse annonce à grands fracas que des extrémistes ont été abattus lors d'affrontements avec la police, souvent pendant les heures de couvre-feu qui, chaque nuit, interdisent la ville à la circulation civile. «De pures et simples exécutions», me diront plusieurs éminents juristes rencontrés. De fait, il a été plusieurs fois constaté que des «extrémistes» dont les corps étaient identifiés par la police après de tels affrontements avaient été enlevés quelque temps auparavant par des agents de la CNI, et que certains d'entre eux avaient même vainement fait l'objet de demandes d'habeas corpus auprès des tribunaux. Bavures... Mais la bonne presse ne dit pas grand-chose à cet égard.

DE TOUS LES MILIEUX

A part le Vicariat et la Commission chilienne des droits de l'homme, existent de nombreux groupe-

RETOUR EN SUISSE

Le soutien indispensable

La solidarité extérieure nous est absolument nécessaire, m'a-t-on souligné partout: notre peuple ne peut pas agir seul pour recouvrer la liberté. Il nous faut une aide de tous ceux qui sont attachés aux valeurs démocratiques et à la liberté pour lesquelles nous luttons.

Certes, dois-je dire, de retour en Suisse. Mais la

ments qui unissent des gens de tous milieux, familiaux de prisonniers politiques «disparus», de fusillés, d'exilés, etc. Un travail solidaire important s'y accomplit. Il y a aussi des organisations d'universitaires, qui diffusent des opinions ou dispensent des enseignements non pénétrés de l'idéologie du pouvoir, que l'on doit bien qualifier de fascisme parce qu'elle en présente les caractéristiques: ainsi, l'Académie d'humanisme chrétien, où des professeurs expulsés des Universités donnent des cours un peu comme dans nos Universités populaires. Tous ces gens qui travaillent de manière peu ou prou ouverte courent personnellement de grands risques. Le régime ne s'embarrasse guère de nuances. Pour les militaires, un marxiste est un terroriste; qui n'adhère pas à l'idéologie du régime ou la critique est un marxiste; qui aide un marxiste, fût-ce sur le plan humanitaire, est aussi un marxiste; de même celui qui aide la famille d'un marxiste emprisonné. Ainsi, nous, chrétiens, qui procédons en faveur du respect élémentaire des droits de l'homme, nous sommes tous suspects de terrorisme! constatait un avocat du Vicariat.

Enfin, il y a aussi les partis politiques interdits, spécialement ceux de gauche, qui ont survécu et renaissent dans la clandestinité. Distincts de ces dissidents apparents, leurs militants travaillent à grands risques, dans l'ombre. Je ne dirai pas le

nom — qui m'est inconnu — de cette personne dirigeante d'un parti de gauche, ni son sexe, ni son âge, ni la ville de notre rencontre, ni non plus le motif de la confiance réciproque qui a permis ce contact exceptionnel: son identification serait sa mort. «Nous avons touché le creux de la vague au moment du plébiscite constitutionnel, en septembre 1980, m'a-t-elle dit en substance. Il a fallu beaucoup de temps pour que, après le traumatisme du coup d'Etat, la désorganisation des partis due à l'assassinat des dirigeants, leur 'disparition', leur exil, soit surmontés et que les partis se ressaisissent. Mais, malgré tous leurs efforts, les militaires ne sont pas parvenus à couper les partis de gauche de leurs liens traditionnels et fondamentaux avec le mouvement ouvrier et syndical. C'est pour nous une victoire discrète mais décisive. Aujourd'hui, nous renaissions. Il nous faut former de nouveaux dirigeants, faire nos expériences. Il n'est pas question de négocier le départ de Pinochet, mais de le renverser. Cela nous impose de pénétrer les forces armées et de préparer les masses populaires. La lutte armée, l'insurrection générale que certains préconisent ne sont pas une solution tant que le peuple n'est pas prêt. Il faudra aussi une conjoncture internationale favorable pour empêcher une intervention extérieure des Etats-Unis. Mais nous avançons, pas à pas: il y a des grèves locales, des associations se constituent. Nous aurons le cou-

rage, la patience et la persévérance...» Ce langage réaliste et serein, je l'ai entendu auprès de beaucoup de Chiliennes et de Chiliens; il est propre à inspirer un optimisme, en dépit de tous les obstacles, que la dispersion des forces chiliennes en exil ne permettrait sans doute pas.

D'AUTRES VIENDRONT

Moins musclés, mais aussi fondamentalement libres, j'ai entendu des propos semblables chez de jeunes dirigeants syndicaux, dans des réunions relativement larges. Cela bouge donc au Chili, au moins dans certains milieux. Il n'y a pas de jour où il ne se passe quelque chose: débrayages, grèves localisées, protestations. La durable incarcération de deux dirigeants de la Coordinadora nacional sindical, fédération illicite, Manuel Bustos et Alamiro Guzman, comme la relégation de nombre d'autres dirigeants dans des villages perdus au loin, dans le nord ou dans le sud du pays, n'y ont rien fait. Le monde ouvrier se réorganise à la barbe du pouvoir. «Le Chili ne peut pas se passer d'ouvriers», exposera un jeune responsable syndical; «ils ont éliminé nos prédécesseurs et nous sommes là, s'ils nous emprisonnent ou nous abattent, d'autres viendront», ajoutait ce jeune père de famille, calme et serein, dans une détermination admirable, sans la moindre ostentation.

lutte du peuple chilien n'a plus ce caractère spectaculaire que lui donnaient les excès sanguinaires des premiers mois de la répression militaire. Et il y a tant d'autres objets de préoccupation extérieure et d'appui: Pologne, Afghanistan, Salvador, Nicaragua... Loin dans le temps et l'espace, le combat pas à pas du peuple chilien s'enfonce dans l'oubli.

L'héroïsme quotidien n'intéresse guère les médias. Pourtant, ces Chiliennes et ces Chiliens que j'ai vus là-bas, ils ont un réel besoin de notre appui, politi-

que et matériel. Pour eux, c'est vital au sens propre de ce mot. L'efficacité de la solidarité fait ses preuves: elle a contribué à la libération de nombre d'emprisonnés; elle aide à contenir la répression en ménageant un espace d'action pour l'opposition, en préservant l'espoir.

Ainsi, nos silences repus et notre indifférence sont lourds de souffrance, de famine, de torture, de sang et de deuil. Férons-nous le peu que nous pouvons, que, pour sauver un peuple de la dictature,

on attend au Chili des hommes libres du monde entier?

Parmi les organisations qui, en Suisse, continuent de travailler pour aider ceux qui luttent au Chili: — Associations de soutien à la résistance chilienne - Salvador Allende, qui s'efforcent d'apporter un appui politique et matériel aux forces de gauche agissant au Chili (Genève, c. c. p. 12-12351; Lausanne, c. c. p. 10-1442).

— Mission Chili, qui met l'accent sur une aide humanitaire (Lausanne, c. c. p. 10-23748).

RÉPARTITION DES TÂCHES

Qui veut la fin veut les moyens

Nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons: dans cette entreprise ambitieuse au départ, mais dont on peut craindre qu'elle se résume finalement à une simple opération comptable (voir DP 623, 624 et 625), l'attention est tout entière fixée sur les tâches déjà attribuées: comment redistribuer les cartes?

Pourquoi ne pas se poser la question également pour les tâches nouvelles? la politique énergétique par exemple.

Le Conseil fédéral a publié en cette matière un projet d'article constitutionnel. Une compétence de l'Etat central est justifiée ici, ne serait-ce que pour édicter des prescriptions uniformes concernant les véhicules à moteur et les appareils consommant de l'énergie.

Dans son «message», le gouvernement insiste néanmoins sur le rôle des cantons et des communes qui sont mieux à même d'agir efficacement et simplement pour toute une série de mesures. Certains d'ailleurs n'ont pas attendu un article constitutionnel pour aller de l'avant.

En revanche, le Conseil fédéral se refuse à prévoir un impôt sur l'énergie. Pour leur part, les cantons n'ont pas la compétence de prélever un tel impôt: ils s'en passeront donc. Voilà une répartition des tâches à bon marché! Des responsabilités (pour les cantons et les communes), mais pas de moyens... Voyons cela sur le terrain.

PRIME A L'IMMOBILISME

C'est dans le chauffage des bâtiments que les économies potentielles sont les plus importantes. Des

prescriptions sur l'isolation thermique et sur les installations sont nécessaires, mais elles ne suffisent pas; le taux de renouvellement du parc immobilier est trop lent pour qu'on se contente d'améliorations au gré des constructions nouvelles. Une plus grande autonomie énergétique et l'arrêt de la croissance nucléaire — puis, à terme, l'abandon des centrales existantes — imposent un autre rythme. Donc des investissements importants qui se révéleront rentables plus tard. Un impôt fédéral sur l'énergie permettrait de dégager des capitaux. Mis à la disposition des cantons, ces fonds pourraient servir de moteur à une vaste entreprise de rénovation des bâtiments et des installations de chauffage. Privés de moyens financiers, les cantons risquent bien de se contenter d'un minimum de prescriptions. Où une piteuse répartition des tâches s'accorde trop bien avec un immobilisme pesant (favorable à l'atome).

REPRIVATISATION MADE IN USA

Musées et pompiers à vendre

Les chantres de la reprivatisation à l'helvétique n'ont guère poussé la réflexion. Seul, peut-être, le professeur Walter Wittmann a formulé quelques propositions (voir DP 578, 5.2.81, «L'Etat, ce pelé, ce galeux»). Mais dans l'ensemble les accusateurs du secteur public se bornent à envier les bénéfices des PTT et à taxer les fonctionnaires d'inefficacité impénitente et congénitale.

Les Américains, eux, ne s'en tiennent pas là. Parlons d'eux, puisque le vent de la reprivatisation vient manifestement de l'ouest! Toujours friands d'expérimentation concrète, les Américains, donc, dérèglent et reprivatisent à tour de bras, particulièrement au niveau municipal.

Ainsi Oakland (Californie) a mis en vente pour

56 millions de dollars un musée qu'elle louera ensuite afin d'en assurer l'accès au public. Ainsi Baltimore va céder son service du feu — personnel et matériel — en bloc au meilleur acheteur. D'autres villes songent aussi à privatiser la lutte contre l'incendie ou le maintien de l'ordre public. Les sociétés de gardiennage et autres polices privées proliferaient déjà aux USA; cela ne va pas s'arranger, avec la démission de certaines communes, qui vendent leur police ou confient la sécurité de leurs habitants au shériff du comté voisin.

PRIORITÉ A LA DÉFENSE

Finalement tout est à vendre désormais: les services de voirie, les bibliothèques, les hôpitaux eux-mêmes (la riche Boston envisage de se dessaisir d'un établissement municipal de 436 lits).

Les coupures budgétaires fédérales ont levé les dernières résistances à cette reprivatisation massive qui n'épargne que les écoles du premier degré et... les services sociaux: Reagan a besoin d'argent pour la Défense et il transfère sur les Etats la charge des programmes jusque-là financés par Washington.

En principe, de nouvelles recettes fiscales devraient aider les Etats à accomplir leurs nouvelles tâches, mais les villes, elles, continuent de s'enfoncer dans les chiffres rouges.

UN LEITMOTIV

Lorsque sera venu le jour des bilans, selon quel critère seront appréciées ces grandes manœuvres?

L'intérêt des populations ou le profit d'entrepreneurs astucieux et dynamiques? Cette question n'est pas à l'ordre du jour car un leitmotiv suffit encore à justifier le chambardement: les difficultés financières des collectivités locales. Cela ne vous rappelle rien?